



SAGE HERS-MORT – GIROU
REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
TOULOUSE, VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Collège des collectivités

Présents

Gilbert HEBRARD, Vice-président du Conseil Général de la Haute-Garonne, Président de la CLE
Michel BROUSSE, Vice-Président du Conseil Général de l'Aude
Régis BONDOUI, Maire de la commune de Montferrand
Bernard VIDAL, Maire de la commune de Sainte-Camelle
Marc MENGAUD, Maire de la commune de Lanta
Lucien SORMAIL, Maire-Adjoint de la commune de Belbèze-de-Lauragais
Michel ROUGÉ, Maire de la commune de Launaguet
Robert MASSICOT, Délégué de la Communauté de Communes de Cap-Lauragais
Jean-Louis CANCIAN, Délégué de la Communauté de Communes de Cœur-Lauragais
Didier AVERSENG, Délégué de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
François AUMONNIER, Délégué du SICOVAL

Excusés

Henry GARINO, Vice-Président du Conseil Régional de Languedoc-Roussillon
Janine GIBERT, Maire de la commune de Gargas
Jean-Luc MOREL, Maire de Renneville
Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Maire-adjoint de la commune de Toulouse
Raymond-Roger STRAMARE, Maire de la commune Saint-Alban
Pierre VIRVES, Maire de la commune de Cambon-les-Lavaur
Daniel RUFFAT, Délégué de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

Mandats

Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD donne mandat à Marc MENGAUD
Janine GIBERT donne mandat à Michel ROUGÉ
Raymond-Roger STRAMARE donne mandat à Gilbert HEBRARD
Pierre VIRVES donne mandat à Didier AVERSENG
Daniel RUFFAT donne mandat à Robert MASSICOT

Collège des usagers et des organisations socio-professionnelles

Présents

Christian MARTY, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Annie BOUZINAC, Eau Secours 31
Gilbert MERCADAL, Fédération de Pêche de la Haute-Garonne
Pascal LORE, UNICEM
Geneviève BRETAGNE, AUAT / GIP InterSCoT
Jean-Pierre LAPORTE, Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne
Samuel DUMAS, Club de Voile de Castelnaudary

Excusés

Louis PALOSSE, Président du GIP InterSCoT
Nicolas FEYDOU, Délégué du SMEA31
Nathalie MINICUCCI, BRL

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Présents

Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées
Jérémy COMET, DDT de la Haute-Garonne
Muriel FILLIT, DDT de l'Aude
Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Didier PUJO, ONEMA

Excusés

M. le Directeur de VNF Sud-Ouest

Membres associés

Présents

Gilles LORENTE, animateur du SAGE Fresquel

Excusés

Jacques DIMON, Président du SAGE Fresquel

Assistaient également à la réunion

Francette NONO, Maire-adjointe de Renneville
Vincent RIBOT, Conseil Général de la Haute-Garonne, service de l'Environnement
Hélène BARRIERE, Toulouse-Métropole
Nathalie GOURDOUX, Ville de Toulouse
Mélanie BENAZET, SMEA31
Olivier FULLY, Directeur de l'IEMN
Lakhdar BENSİKADDOUR, SIAH de la Saune
Denise DELEUZE, Eau Secours 31
Nadine GARDIN, Directrice du SBHG
Philippe LAPERCHE, Responsable administratif du SBHG
Jacques De La Rocque, CEREG Massif Central
Maëlle RENOULLIN, CEREG Massif Central
Bénédicte GOFFRE, ECTARE
Sylvain MACÉ, SBHG, animateur du SAGE Hers-Mort – Girou

Gilbert HEBRARD accueille les participants au Syndicat du Bassin Hers-Girou. Il se réjouit de réunir la CLE dans la nouvelle salle de réunion du syndicat. Il énonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CLE du 14 février 2014 (cf. document joint)
- Renouvellement des élus membres du Bureau
- Validation de l'état des lieux du SAGE révisé et complété (cf. rapport joints)
- Présentation du rapport d'évaluation environnementale
- Propositions méthodologiques pour l'élaboration du PAGD et du règlement
- Présentation de la lettre Info-SAGE n°2
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la CLE du 14 février 2014

Gilbert HEBRARD rappelle que le compte rendu de la CLE du 14 février 2014 a été adressé aux membres de la CLE en même temps que l'invitation à la réunion.

Aucune remarque n'étant formulé, l'approbation du procès-verbal de la CLE est soumise au vote.

Le procès-verbal est approuvé par la CLE à l'unanimité.

Renouvellement des membres du Bureau

Gilbert HEBRARD indique que certains représentants des collectivités au Bureau de la CLE ne sont plus en fonction, suite aux élections municipales de mars 2014 et à l'évolution de la composition des intercommunalités. Il propose de nommer au Bureau les représentants des mêmes collectivités. Cela conduit à proposer :

- Eliane CUBERO-CASTAN, commune de St-Orens-de-Gameville
- Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, commune de Toulouse
- Bernard SOLERA, Toulouse-Métropole
- Jean-Louis MOLINA, SBHG
- François AUMONNIER, SICOVAL

François AUMONNIER indique qu'il est disposé à laisser son siège au Bureau à Lucien SORMAIL, ancien délégué du SICOVAL, et qui siègerait en tant que représentant de la commune de Belbèze-de-Lauragais.

Lucien SORMAIL précise qu'il a échangé avec le Président du SICOVAL sur ce point. En tant que membre du Bureau, il ajoute qu'il aura le souci de prendre en compte les enjeux qui concerne le territoire du SICOVAL.

Gilbert HEBRARD souhaite que l'accord du Président du SICOVAL soit formalisé par un courrier au Président de la CLE. Il soumet au vote de la CLE la nouvelle composition du Bureau, intégrant le remplacement de F. AUMONNIER par L SORMAIL.

La nouvelle composition du Bureau est approuvée à l'unanimité.

Validation de l'état des lieux

Sylvain MACÉ indique que les observations et les demandes de compléments et de correction formulées par la CLE le 14 février 2014 ont été prises en compte. Un important travail de réorganisation du rapport a été entrepris, notamment pour intégrer des informations dont la collecte a nécessité plus de temps que prévu. C'est ainsi par exemple que les connaissances sur l'impact des stations d'épuration sur la qualité des eaux ont été complétées.

Les ateliers techniques organisés aux mois de mai et juin 2014 ont permis de retravailler sur la stratégie et de recueillir des propositions pour les futures dispositions du SAGE.

Il est proposé à la CLE de valider l'état des lieux et la stratégie (enjeux et les objectifs généraux). Les dispositions sont proposées à titre indicatif, il ne s'agit que d'une base de travail.

Maëlle RENOULLIN présente l'état des lieux et la stratégie.

Jean-Luc SCHARFFE observe que l'état des lieux s'appuie sur l'ancienne caractérisation des masses d'eau. L'état réactualisé des masses d'eau doit être intégré dans le SAGE pour être compatible avec le SDAGE.

Jacques De La Rocque indique que les données du nouveau SDAGE seront intégrées ultérieurement.

Gilbert MERCADAL souhaite connaître la manière dont les contrôles des rejets de station d'épuration sont pris en compte dans le SAGE.

Sylvain MACÉ indique que le SAGE s'appuie sur les données produites par les différents services chargés du suivi de la qualité des eaux et des rejets d'eaux usées. Il n'a pas été réalisé de suivi spécifique sur ce point dans le cadre des études du SAGE.

Gilbert HEBRARD ajoute que des efforts particuliers sont engagés en Haute-Garonne sur ce thème avec un partenariat entre le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Jean-Luc SCHARFFE souhaite que la stratégie fasse l'objet d'échanges spécifiques par un comité de lecture avant sa validation, certains points faisant encore débat.

Olivier FULLY considère que certaines propositions de la stratégie sur le volet de la gestion quantitative sont prématurées. Les premières dispositions sont très générales et ambitieuses. Il faut veiller à être précis et identifier les porteurs des mesures et les coûts. Le SAGE ne doit pas empiéter sur les prérogatives des acteurs de la gestion. Par ailleurs, il serait intéressant d'intégrer dans le rapport les comptes rendus des ateliers techniques tenus en mai et juin 2014.

Sylvain MACÉ indique que le SAGE doit au contraire être appréhendé comme un cadre d'actions qui légitime le rôle des acteurs. En matière de gestion quantitative, l'état des lieux met en évidence l'efficacité des actions portées par les collectivités et les institutions.

Jérémy COMET remarque que la réunion de l'état des lieux et de la stratégie dans un même document pose problème. Il n'est pas proposé de scénarios alternatifs. Cela peut être un choix, mais qui doit être mieux argumenté. Par ailleurs, il est nécessaire de replacer la DCE et le SDAGE en chapeau de la stratégie. Certaines formulations dans les enjeux et les objectifs généraux sont à débattre.

Elisabeth JEAN précise que le contenu de l'état des lieux, tel qu'il est défini par le code de l'environnement, peut être séparé de la stratégie. Il est possible de valider l'état des lieux et de se donner un délai supplémentaire pour la rédaction de la stratégie.

Lucien SORMAIL considère que la stratégie et les premières dispositions permettent d'esquisser le contenu futur du SAGE. Elles constituent une base de réflexion utile pour les membres de la CLE. Le constat est fait de la situation très dégradée des cours d'eau du bassin. Le débat sur l'état des masses d'eau ne doit pas masquer les efforts à engager sur les autres sujets. Les débits d'étiage de l'Hers sont insuffisants pour résoudre les problèmes de qualité des eaux. Le choix a été fait en 2011 de réorienter vers l'Hers-vif et l'Ariège 2 hm³ des eaux de Montbel dévolus initialement à la Ganguise. Cette question aurait peut-être été gérée différemment si la CLE avait été consultée.

François AUMONNIER souhaite qu'un résumé des enjeux soit intégré au rapport pour rendre plus explicites les choix qui sont exprimés dans la stratégie.

Sylvain MACÉ indique que l'introduction de la stratégie (§ C.1. du II du rapport) a cette vocation pédagogique. Les enjeux inscrits dans les tableaux du § C.2. pourront être replacés dans cette introduction.

Denise DELEUZE indique qu'elle ne partage pas la même vision quantitative que Lucien SORMAIL. L'enjeu principal du bassin est que les territoires se développent, en prenant en compte les limites imposées par l'eau. Concernant les inondations, il est faux de dire qu'elles ne présentent pas de risque pour la sécurité des personnes. Ce point de l'état des lieux doit être corrigé.

Sylvain MACÉ confirme que si les crues lentes de plaines sur les principaux cours d'eau présentent peu de risques, les petits affluents des coteaux peuvent connaître des phénomènes soudains provoqués par les orages. Ces précisions seront apportées.

Didier PUJO souhaite que l'inventaire des ouvrages en rivière distingue les seuils et les chaussées. Par ailleurs, les enjeux en matière de franchissabilité doivent prendre en compte les barrages des retenues collinaires. L'analyse de la franchissabilité est à reprendre en utilisant le protocole développé par l'ONEMA (protocole ICE - Informations sur la Continuité Ecologique).

Jacques DE LA ROCQUE précise que les données sur les seuils sont issues de l'étude hydromorphologique réalisée par ailleurs par CEREG Massif Central pour le Syndicat de l'Hers. Il sera précisé dans le rapport que l'évaluation de la franchissabilité a été faite à dire d'expert et sans le protocole ICE. La mise en œuvre de cette démarche constitue en soi une action qui pourrait être préconisée par le SAGE.

Au terme des débats, prenant en compte les différentes observations, Gilbert HEBRARD soumet au vote de la CLE les propositions suivantes :

- *Le rapport d'état des lieux (hors stratégie) est validé, sous réserve de la prise en compte des observations émises avant et pendant la réunion et de celles qui pourront être adressées dans les 15 jours.*
- *Le rapport sur la stratégie sera complété avec*
 - o *un argumentaire sur le choix du scénario retenu (expliquant pourquoi certaines alternatives n'ont pas été retenues)*
 - o *une introduction replaçant le SAGE dans le contexte de la mise en œuvre de la DCE et du SDAGE Adour-Garonne et explicitant mieux les enjeux retenus dans la stratégie.*
- *La rédaction des enjeux et des objectifs généraux proposés dans la stratégie sera analysée au début du mois de novembre par un groupe de travail réunissant les services de l'Etat.*

Ces propositions sont validées à l'unanimité

Evaluation environnementale du SAGE

Bénédicte GOFFRE présente la démarche d'évaluation environnementale du SAGE. Elle expose la méthodologie employée pour répondre aux exigences du code de l'environnement. Chaque thème fait l'objet d'une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces présents sur le territoire. Elle détaille les points de vigilance identifiés pour les différents enjeux. L'accent est mis sur la nécessité de concevoir au plus tôt les dispositifs de suivi et d'évaluation du SAGE.

Sylvain MACÉ ajoute que l'évaluation financière interviendra au moment de la mise au point des dispositions.

Michel BROUSSE souhaite que l'on soit vigilant sur la faisabilité des mesures qui seront proposées. Il est inutile d'avancer dans des projets pour se rendre compte qu'on n'a pas les moyens de les réaliser.

Méthodologie et calendrier pour l'élaboration du PAGD et du règlement

Maëlle RENOULLIN présente la méthode et le calendrier pour la suite de l'élaboration du SAGE.

François AUMONNIER indique que l'utilisation de forums d'échange sur Internet peut remplacer avantageusement le système de diffusion de fiches-navettes. Il propose que les tableaux à renseigner comportent des colonnes relatives à l'impact attendu des mesures et à l'évaluation.

Jacques De La Rocque estime qu'à ce stade il sera difficile d'appréhender ces aspects pour de nombreuses dispositions.

Sylvain MACÉ rappelle le souci de présenter aux membres de la CLE des documents qui soient clairs et simples à renseigner. Il sera proposé aux participants de formuler leur projet de disposition ainsi que les conditions de sa réussite (enjeux financiers, techniques, de maîtrise d'ouvrage, etc...).

Elisabeth JEAN souhaite que les membres de la CLE soient associés le plus étroitement possible aux travaux de rédaction du SAGE.

Sylvain MACÉ indique que le dispositif proposé vise à faciliter l'implication des personnes, en prenant en compte la difficulté de multiplier les réunions.

Jérémy COMET exprime ses doutes quant à la possibilité de tenir les délais qui sont proposés.

Gilbert HEBRARD soumet au vote de la CLE de dispositif de concertation pour la suite des travaux du SAGE, en prenant en compte la tenue de la réunion du groupe de travail sur la rédaction de la stratégie.

La méthodologie et le calendrier proposés sont approuvés à l'unanimité

Présentation de la lettre Info SAGE n°2

Sylvain MACÉ présente la lettre d'information du SAGE n°2 qui est remise à la CLE à l'occasion de cette réunion. Elle sera diffusée aux collectivités et à tous les organismes du bassin intéressés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Au terme de la réunion, Gilbert HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion.